

**LILI Mozzanini : Bonsoir, y a t-il une chance que votre projet soit tout simplement abandonné ? Ou bien est-il dans tous les cas déjà acté.**

+

**De Rachel Boutet : c'est une réunion pour voir ce que l'on peut faire ou pour proposer votre projet immobilier ?**

Le projet a été portée à la connaissance des riverains par le biais des élus d'opposition qui ont déformé la vérité à l'issue d'une commission municipal de travail et avant le conseil municipal du 14 décembre 2022.

Le projet était alors à l'étude. Il avait été exposé brièvement aux représentants de l'AFUL et il était prévu de le présenter aux habitants de la Commanderie avant leur AG de février 2023. Il n'était donc absolument pas acté et il ne l'est toujours pas.

La délibération inscrite au conseil municipal de décembre consistait à donner le pouvoir au Maire de céder le terrain à un tiers. Elle ne signifiait en aucun cas qu'un accord était conclu. Cette délibération a été retirée du Conseil de décembre et pour laisser le temps au dialogue.

**De eponville : Pourquoi faire une réunion alors que vous avez déjà tout décidé ?**

+

**De LILI Mozzanini : Les habitants de la commanderie peut-elle racheter le terrain et y adosser un projet qui lui sera propre plutôt que de tendre vers un projet de promoteur avec un besoin avant tout financier pour la mairie ? Nous ne voulons pas d'immeuble, pourquoi en reparler ?**

Le projet de rachat du terrain doit être porté par le syndic de copropriété. Pour l'instant, il s'agit d'une volonté qui a été manifestée de manière informelle. Même si nous l'entendons et la considérons avec sérieux, les échanges doivent encore s'organiser à l'échelle de tous les copropriétaires.

La construction d'un petit programme immobilier est un scénario qui a été étudié et qui devait être soumis à la population, en associant l'AFUL, entre fin janvier et début février, avant l'assemblée générale des copropriétaires.

L'étape de consultation et d'explication ne s'est pas déroulée comme prévu du fait d'un contexte polémique. Il était donc important de reparler et de réenclencher un processus de dialogue.

**De caroline Josse : Racheter le terrain par l'aful ce n'est pas possible ?**

Si c'est bien possible mais il faut que les copropriétaires prennent le temps d'étudier la question de manière collective. Nous sommes tout à fait ouverts à cette proposition. Les échanges vont débiter.

**De Cyril chambon : bonjour, peut on est avoir un impact échange ?**

La présentation en visioconférence n'est qu'une étape visant expliquer une réflexion et une situation. Le dialogue est ouvert et va se poursuivre.

**De REYNAUD : 84% des riverains sont contre ce projet, vous dites pratiquer la démocratie participative, n'est-ce pas le moment d'en faire la preuve ?**

La présentation du projet était bien prévue et n'a pas pu avoir lieu. La Ville n'a donc pas eu l'occasion de mettre en place le dialogue ni la démocratie participative. Nous prenons note de ce chiffre de 84% et nous vous invitons à le partager avec l'AFUL qui représente l'ensemble des copropriétaires et doit s'assurer qu'il reflète bien la réalité.

**De allam :** Bonsoir, le projet a été massivement rejeté par les riverains. Le maire a indiqué ne pas vouloir passer en force le projet. Pourquoi ne pas tout simplement l'abandonner ?

+

**De BLET :** Dans le cadre de ce projet et si celui-ci voit malheureusement le jour. Pourriez-vous nous indiquer l'emprise et la durée du chantier ?

Le projet est aujourd'hui stoppé. Il ne peut donc plus être question de planning à ce stade de la discussion.

**De Benjamin .B :** Les espaces verts sont la signature de notre quartier !

+

**De LILI Mozzanini :** Comment estimez-vous qu'il y a suffisamment d'espaces verts ? Il n'y en a jamais assez, parlons climat et besoin de vert... Au contraire il en faut plus et moins de béton. Cela évite les inondations, permet l'oxygénation et la décarbonisation.

La Commanderie est effectivement un quartier très vert. D'autres quartiers d'Elancourt sont plus urbanisés et sont prioritaires pour des investissements en matière d'espaces verts. Plusieurs font d'ailleurs l'objet de réflexions et/ou travaux pour y faire entrer plus de nature. C'est un enjeu climatique, particulièrement dans des zones très minérales, ce qui n'est pas le cas à la Commanderie.

De plus, le projet de construction a été conçu sur un terrain déjà bâti et non un espace naturel.

**De Benoit LEBAUDY :** Vous dites qu'un espace vert va apporter des nuisances => Vous allez donc supprimer tous les espaces verts ?

Elancourt est une Ville verte et ludique et le restera, il n'est donc pas question de supprimer des espaces verts. Ceci dit, la question du bruit, des nuisances est réelle lorsqu'on se trouve à proximité d'habitations et qu'on parle d'un espace à usage public, d'un square de grande capacité, d'un city stade.

**De Benoit LEBAUDY :** Vous dites qu'un parking va amener des voitures ventouses, pourquoi plus là qu'ailleurs => Vous allez donc supprimer tous les parkings?

Tous les parkings peuvent connaître des phénomènes de voitures ventouses et peuvent générer des nuisances. Le terrain de JCB étant assez en retrait et peu visible cela favorise encore plus le phénomène, tout comme cela pourrait aussi attirer des squatters ou des dealers, particulièrement la nuit. Ces situations se sont déjà produites par le passé à Elancourt. Enfin, il n'y a pas de besoin particulier de stationnement identifié à cet endroit

puisque le parking du centre commercial se situe juste en face et que les habitations de la Commanderie ne sont pas desservies par l'impasse.

**De Cyril chambon :** ce projet a été refusé par la majorité des membres de la commanderie. que proposez-vous d'autres qu'un gros bâtiments ?

+

**De Jeremie Collet :** peut-on envisager autre chose qu'un immeuble ?

+

**De Cyril chambon :** les habitants s'opposent a ce projet de bâtiment, que pouvez-vous nous proposer d'autres (maison médicale... autre) ?

+

**De Rachel Boutet :** on a bien compris que la ville est décisionnaire, nous rejetons ce qui est envisagé, que pouvons-nous envisager d'autre ?

+

**De Rachel Boutet :** quels sont les options qui pourraient être envisagées qui pourraient trouver grâce aux yeux de la mairie ? petits commerces ? parcours fitness (il y en a dans des parcs sur paris et cela fonctionne très bien) ? maison médicale (cela concerne les actifs, les séniors, les jeunes, les enfants) ?

+

**De Yoo-Rie Son :** N'avez-vous pas réfléchi à l'éventualité d'un lieu mixte privé-collectif (associatif ou accueil enfants)?

+

**De Jérôme :** La création d'un espace de sociabilisation et de vivre ensemble intergénérationnel. (loisirs éducatif, accompagnement à la scolarité, prévention...)alliant la jeunesse et les seniors

+

**De Cyril chambon :** il y a plus de 700 maisons, sur la commanderie, un terrain de basket serait donc très apprécié

+

**De eponville :** Pourquoi ne pas faire un mini gymnase pour les écoles au lieu de faire cela dans un préau ou une cour ?

+

**De Benjamin Bodiot :** Etes-vous conscient que ce bâtiment sera construit face aux terrains de tennis, et donc des nuisances qui en découlent ? C'est ça le "qualitatif"?

Plusieurs solutions ont déjà été écartées mais la réflexion n'est pas stoppée. Les copropriétaires ont manifesté la volonté de se porter acquéreurs du terrain, nous devons à présent laisser le temps à ce nouveau projet de s'affirmer avant d'aller plus loin. Certains projets ne sont en revanche pas des options comme nous l'avons expliqué. A titre d'exemple :

- Maison médicale : il ne suffit pas de construire une maison médicale, il faut surtout trouver des médecins qui souhaitent s'y installer, or c'est actuellement très difficile. Certaines maisons médicales existantes y compris dans le secteur privé connaissent de sérieuses difficultés pour trouver des médecins. Ce n'est donc pas une option pour ce terrain.
- Lieu mixte-public privé : Il n'y a pas de besoin identifié pour une structure de ce genre et le patrimoine d'équipement municipaux est très conséquent. Un montage de

projet public-privé prend de surcroît beaucoup de temps. Le tissu associatif bénéficie par ailleurs d'un accès gratuit à nos nombreux bâtiments.

- Mini gymnase/terrain de sport/espace public intergénérationnel : C'est un investissement très conséquent qui équivaldrait à reconstruire l'accueil de loisirs. Ce n'est pas une option envisagée par la Ville pour des raisons de bonne gestion. En effet, il n'y a pas de besoin particulier pour les élèves de l'école qui profitent déjà d'espaces dédiés. Par ailleurs, la Ville dispose d'un patrimoine sportif conséquent et suffisant. Dans un contexte de crise économique et de recul de nos moyens, nous devons rationaliser nos investissements. En ce qui concerne la création d'espaces d'échanges intergénérationnels, c'est en cours de réflexion mais sur d'autres quartiers plus centraux.
- Des courts de tennis extérieurs à usage privatif génèrent peu de nuisances même si du bruit existe et peut parfois déranger les habitants les plus sensibles qui se situent à proximité. C'est la raison pour laquelle on en trouve assez souvent dans les copropriétés. Les nuisances sonores d'un city stade, d'un terrain de football ou de basket sont plus importantes. Notre Ville en compte 8 ce qui représente plus que la moyenne des Villes de même strate. Enfin, de telles structures, à usage public, doivent de surcroît profiter au plus grand nombre et se trouver dans une zone de passage. Ce n'est pas le cas du terrain de JCB.

**De Cyril Chambon : pourquoi ne pas rénover ce bâtiment alors ? les jeunes parents appréciaient ce lieu.**

+

**De Alain Pivard : mais pourquoi ne pas reconstruire un centre de loisirs aux normes actuelles et supprimer les algécos ?**

La reconstruction n'est pas une option envisagée comme décrit dans la présentation. Notre volonté est de concentrer les accueils dans les bâtiments existants les plus conséquents afin de rationaliser nos dépenses en investissement comme en fonctionnement.

**De Tiphaine Clouet : donc appartement prévus uniquement aux séniors**

+

**De Benjamin Bodiot : actifs ou séniors??? Votre discours n'est pas clair!**

Nous avons engagé une réflexion sur l'habitat et la nécessité de proposer des parcours résidentiels pour nos habitants qui souhaitent rester vivre à Elancourt, mais dont les besoins ont évolué. Cela concerné à la fois les seniors et les jeunes actifs. De nombreux retraités élancourtois nous ont manifesté leur souhait de rester à Elancourt mais de quitter leur logement pavillonnaire pour un appartement. Les biens disponibles dans les grands ensembles collectifs qui sont assez nombreux dans notre Ville ne leur correspondent pas. Ils se projettent plus aisément dans des petits programmes neufs, sans travaux et ont des attentes en matière de standing. C'est aussi le cas des jeunes actifs à profils cadres, nouveaux arrivants ou jeunes élancourtois qui souhaitent investir dans un premier achat

**De abdoumo :** En résumé, dans le but de faire des économies sur le budget de fonctionnement, l'espace vert est un coût, en revanche, vendre le terrain à un promoteur et construire un bâtiment est la solution...

La solution immobilière ne présente pas d'impact sur le budget de fonctionnement puisque ni le bien ni le terrain n'appartiennent plus, à terme, à la Ville. Mais la requalification de bâtiments publics en logements ne peut pas se résumer à une logique uniquement financière. Elle est étroitement liée à l'ensemble des politiques publiques et des enjeux pour le territoire tels que la politique en matière de logement, l'accès aux services et aux commerces, l'embellissement du cadre de vie, l'activité économique...

**De REYNAUD :** C'est un bâtiment de 3 étages entourés de bâtiments d'1 étage maximum, quelle est l'harmonie architecturale ?

+

**De Reynaud :** Les appartements auront une vue directe sur les cours d'école, les jardins des pavillons de la Commanderie, ça ne vous choque pas ?

+

**De Landier :** Vous parlez de qualité de vie. Avez-vous étudié celle des contribuables qui ne verront plus la lumière et dont le bien sera déprécié avec cet immeuble ?

+

**De L :** Certaines maisons ont leur terrain mitoyen à l'immeuble que vous voulez construire, ça ne vous pose pas de problème ?

Il existe de nombreux exemples de projets de même type – petits collectifs – en lisière de logements pavillonnaires. Et il existe des solutions pour limiter les problématiques de vis-à-vis. C'est le cas dans le projet qui a été étudié et c'est la raison pour laquelle le projet a été intégralement pensé et dessiné avant même d'être présenté aux riverains. L'orientation du bâtiment a été réfléchi de manière à augmenter le recul par rapport aux premières maisons qui sont situées aux extrémités du programme, et non le long des appartements. Le troisième étage a été dessiné en attique, c'est à dire assez nettement en retrait par rapport aux niveaux 1 et 2 ce qui limite la visibilité en contrebas. Le bâtiment a été placé en retrait par rapport aux limites de terrain ce qui laisse 5 mètres environ d'espaces végétalisés avec plantation de haies naturelles et d'arbres hauts. Enfin, les constructions de haut standing dans un environnement urbain même pavillonnaire ne déprécient pas la valeur de l'habitat existant.

**De Jeremie Collet :** on avait échangé sur la hauteur d'un bâtiment et il me semble que vous aviez entendu qu'il y a un étage de trop. comment faire pour que le bâtiment ne soit pas plus haut que l'actuel ?

C'est aussi une possibilité qui peut être étudiée. Elle doit l'être en lien avec le promoteur qui porterait la commercialisation.

**De s.poupard :** Quel est le nombre de Séniors qui souhaite s'approprier un appartement et une fois que le Sénior sera parti "du Projet qualitatif" (pour différentes raisons, rapprochements familiaux auprès de ses enfants, déménagements, maisons médicalisées, autres...) qui prendra la place de ce logement ? quelles sont ces garanties ? qui les mettra en application ?

Un projet immobilier vit et évolue dans le temps, c'est vrai. On constate que les petites résidences collectives de très haut standing évoluent bien et conservent leur caractère qualitatif car elles sont, par exemple, bien entretenues. Ainsi lorsque le turn-over finit par arriver, les nouveaux arrivants présentent des profils similaires.

**De Walter DAL MOLIN (Renault Guyancourt) : Question d'Hélène DOUSSON: Sachant que chaque famille a au moins deux voitures et compte tenu de l'exiguïté du parking, où iront se garer les futurs résidents ? Les heures d'entrée et de sortie d'école seront terribles! le parking du centre commercial est saturée en journée pendant la semaine.**

+

**L : Les habitants de votre immeuble vont se garer sur le parking de Carrefour, à moins qu'il y ait 3 places de parking par logement, est-ce le cas ?**

+

**L : Les habitants de votre immeuble vont se garer sur le parking de Carrefour, à moins qu'il y ait 3 places de parking par logement, est-ce le cas ?**

L'offre de stationnement en sous-sol prévue dans le projet immobilier était de 30 places minimum pour 20 logements, à affiner. Le stationnement intégré au programme était donc suffisant.

**De Caroline CATY : l'arrière de la pharmacie/carrefour sera-t-il rénové par la même occasion?** Il s'agit d'une propriété privée. La Ville n'est donc pas compétente pour intervenir. A ce jour, le propriétaire du centre commercial ne prévoit pas de travaux même si nous encourageons ce type d'initiative, nous ne pouvons pas l'imposer

**De jpcros : A qui appartient le parking du centre commercial ?**

Le parking est privé et appartient à une société propriétaire du centre commercial

**De 164 Daniel VIDELO : Comment expliquer qu'en 20 ans ce bâtiment soit à détruire ? Merci de nous communiquer les travaux d'entretien qui ont été effectués.**

+

**De Nathalie BURGUET : Et pourquoi avoir attendu autant de dégradation pour s'en rendre compte ?**

Le bâtiment Jean-Claude Bernard a été conçu à la fin des années 80. Les normes et obligations ont depuis énormément changées. Il présente par exemple 2 niveaux et n'est donc pas aux normes accessibilité. L'espace exploitable se concentre donc au RDC dont la superficie est limitée par des espaces qui n'ont plus de sens aujourd'hui (ex : une pataugeoire !). Comme de nombreux bâtiments de l'époque, il est devenu une véritable passoire thermique. Il présente de surcroît de sérieuses malfaçons d'origine. L'entretien régulier du bâtiment a bien été réalisé, comme dans l'ensemble de nos équipements, mais il

ne saurait se substituer à une réhabilitation profonde, obligatoire et donc très coûteuse qui n'est pas une option choisie par la Ville.

**De 164 Daniel VIDELO : Les préfabriqués sont une solution définitives ?**

+

**De Walter DAL MOLIN (Renault Guyancourt) : Question d'Hélène DOUSSON : les enfants de la commanderie ne méritent-ils pas un bâtiment "en dur" ? Devront-ils rester toute leur scolarité dans des "Algeco" (solution provisoire mise en place en remplacement du centre C.Bernard) ?**

La solution d'accueil proposée n'est pas provisoire, mais de longue durée. C'est pourquoi le bâtiment modulaire qui a été choisi est une construction de première qualité. C'est l'un des espaces intérieurs les plus confortables de la ville, le seul à être climatisé en été par exemple. Il est aussi parfaitement isolé en hiver. Il est lumineux et bien aéré. L'intégration de cette nouvelle construction a été jalonnée en 2 phases. La troisième est prévue cette année, il s'agit de l'aménagement paysagé et ludique extérieur. Ce travail donnera plus de convivialité et intégrera l'ensemble à l'espace extérieur du groupe scolaire.

**164 Daniel VIDELO : Donc plus d'équipement d'accueil de la petite enfance dans le quartier ?**

+

**De allam : A quand la suppression du groupe scolaire, à ce rythme !?**

Le groupe scolaire de la Commanderie compte parmi les plus importants de notre Ville. L'accueil des enfants scolarisés en maternelle est géré et de qualité. La fermeture du groupe scolaire n'est absolument pas envisagée ni même envisageable. La carte et les effectifs scolaires ne le permettraient d'ailleurs pas. Cette information qui a été diffusée par les élus d'opposition pour attiser les émotions dans le quartier est infondée et mensongère.

**De Walter DAL MOLIN (Renault Guyancourt) : Dans le projet présenté il me semble que la cour de récré de la maternelle est réduite pour aménager le parcours piéton, est-ce bien le cas ? a-t-on regardé des alternatives moins "restrictives" ?**

Il n'y a pas de réduction de la cour d'école dans l'aménagement présenté en vidéo

**De Tiphaine CLOUET : Quelle est cette histoire de sente qui doit être récupéré ?**

+

**De LILI Mozzanini : de quel sente parlez-vous ?**

+

**De Tiphaine CLOUET : Etant secrétaire de l'AFUL, je n'ai pu que constater l'opacité actuelle sur le sujet. mes questions aux deux personnes Président et Vice Président ont dérangé et dérangeant encore. Le manque de communication et de respect des résidents est navrant. Quelle est cette histoire de sente ?**

Il existe un passage le long du parking privé du centre commercial. Cet espace pourrait être « récupéré » par la Ville afin d'en faire un cheminement qui mène à l'entrée de l'école depuis le parking.

**De Nathalie BURGUET : Ah quelle échéance sera l'extension de l'école ?**

Aucun projet d'extension de l'école n'a été abordé dans la réunion. L'aménagement des espaces extérieurs de l'accueil de loisirs commanderie maternelle a été présenté et sera réalisé en 2023. Une réflexion autour des cheminements et accès à l'école a été menée pour faciliter les circulations piétonnes dans le cas où un projet immobilier serait réalisé. Ces améliorations nous apparaissent nécessaires quel que soit le devenir du terrain de JCB. Toutefois et compte tenu du fait que le projet pour ce terrain est toujours en cours de discussion, nous ne pouvons pas nous engager sur une échéance immédiate.

**De Bessas D : le terrain appartenait à l'origine à l'aful; dans quelles conditions a-t-il été cédé ? n'y-avait-il pas une réserve quant à l'utilisation future pour équipement public**

**De Marie-Claude : Pourriez-vous répondre à la question de Monsieur Bessas concernant la cession de cette parcelle par l'AFUL?**

**De Benoit LEBAUDY : Cet terrain a-t-il toujours appartenu à la Mairie? N'appartenait-il pas à l'AFUL1 auparavant?**

À ce jour le terrain appartient bien à la Ville d'Elancourt. Nous recherchons actuellement l'histoire de ce terrain. Cette recherche peut prendre du temps, pour ne pas pénaliser la mise en ligne des autres réponses, celle ci sera mise à jour ultérieurement et également communiquée à l'AFUL.

**De Benjamin Bodiot : Quid des classes maternelles et élémentaires avec l'arrivée de nouveaux enfants dans le quartier ? Vous êtes capacitif ?**

+

**De s.poupard : peut-on envisager d'agrandir les écoles actuelles pour limiter le nombre d'enfants par classe à la Commanderie ?**

Entre 2019 et 2022 les effectifs de l'école maternelle ont peu évolué : en maternelle l'effectif est identique à 101 élèves. En revanche en élémentaire, nous constatons une hausse d'une trentaine d'élèves qui a occasionné l'ouverture de la dernière classe. L'an prochain, les effectifs prévisionnels n'impactent pas les 8 classes de l'élémentaire (201 élèves pour 8 classes), ni les 4 classes de la maternelle, (90 élèves pour 4 classes).

La tendance est plutôt à la baisse sur les effectifs de maternelle dans le quartier. Ainsi, sur les prochaines années, les effectifs de l'élémentaire tendront également à la baisse.

Il n'y a pas donc pas de besoin d'extension des locaux scolaires actuellement, même si la marge nécessaire existe. Nous avons la possibilité de créer une classe supplémentaire à



l'élémentaire comme à la maternelle. Enfin, la carte scolaire est une compétence de l'Education nationale. Le nombre d'enfants par classe est défini par le Ministère et les effectifs actuels, comme ceux de l'an prochain, sont en dessous des seuils d'ouvertures de classes. Nous sommes très attentifs aux variations d'effectifs et nous travaillons en étroite collaboration avec l'Education nationale, la Ville saura donc être réactive en cas de besoin.

**De 164 Daniel VIDELO : Quel avenir projetez-vous pour l'école des Lutins ?**

+

**De 164 Daniel VIDELO : Que tramez-vous contre l'école des lutins ? que vous refusez systématiquement de répondre à cette question !**

L'école des Lutins est en chute d'effectifs depuis plusieurs années. L'an prochain 50 enfants seulement y seront scolarisés. Le besoin de classes maternelles est en baisse dans le quartier de la Villedieu, comme à la Commanderie, avec une tendance qui se confirme d'année en année. Les parents du quartier préfèrent en outre inscrire leur enfant à la maternelle Villedieu afin de faciliter leur organisation quand un aîné est à l'élémentaire.

Soucieuse d'anticiper l'évolution démographique du secteur Villedieu, liée à la livraison progressive du quartier neuf des Réaux 2, la Ville a préféré maintenir la maternelle les Lutins ouverte pour absorber confortablement l'arrivée de nouveaux enfants. Si une fermeture devait être envisagée, elle serait également anticipée car décidée en lien avec l'Education nationale qui gère les ouvertures et fermetures de classe et les mouvements des enseignants très en amont. Les enseignants de l'école, les familles et les riverains (qui sont principalement concernés) seraient donc avertis et concertés afin que la transition soit coconstruite, dans les meilleures conditions.

**De Anne : combien d'argent a déjà été dépensé par la mairie pour cette super étude?**

L'étude réalisée par le promoteur est financée à ses frais. S'agissant des éléments de présentation, ils ont été réalisés par les services internes de la Mairie.

**De Reynaud : Pourquoi la mairie ne resterait pas propriétaire en confiant l'entretien à la Commanderie 1 ?**

+

**De DOMINIQUE : pourquoi la ville ne ferait-elle pas un espace vert entretenue ci besoin par l'AFUL**

Cette option est équivalente à celle de créer un espace vert. Au-delà de la question des coûts de fonctionnement et d'entretien, il n'y a pas de besoin dans le quartier et cet espace peut être source de nuisance comme nous l'avons évoqué précédemment.

**De Anne : comment le promoteur partenaire a-t-il été choisi ? Y-a-t-il mis en concurrence?**

Différent promoteurs sont contactés en fonction de la taille et du type de projets qu'ils réalisent habituellement. Sur une petite surface comme celle-ci, seuls de petits promoteurs sont sollicités. Ici un seul a répondu.

**De Anne : en cas de projet immo, combien la mairie compte vendre le terrain, ce produit inclut-il les frais de destruction du centre**

+

**De Rachel Boutet : dans les communications précédentes, il est annoncé 118000€ de destruction à la charge du promoteur**

+

**De Josse : Quel est le prix de vente de ce terrain ?**

+

**De s.poupard : A combien est à vendre le terrain pour l'AFUL par exemple ?**

La vente d'un bien ou terrain par la Municipalité doit faire l'objet d'une estimation par un organisme compétent (les domaines). Le montant est directement lié à la destination future et à son envergure. Sans ces éléments, il est impossible de déterminer un prix de cession.

**De L : L / Pourquoi ne pas faire un immeuble de 1 étage comme tout ce qu'il y a autour.**

Comme expliqué plus haut, différents promoteurs sont contactés en fonction de la taille et du type de projets qu'ils réalisent habituellement. Sur une petite surface comme celle-ci, des promoteurs qui réalisent de l'habitat individuel ont aussi été contactés. Ils n'ont pas répondu.

**De Anne : C'est quoi les prochaines étapes, et le processus de décision?**

Un projet de rachat par l'AFUL a été formulé mais il doit s'organiser. La prochaine étape de consultation doit donc d'abord se dérouler entre copropriétaires pour que ce projet puisse être chiffré, étudié et coconstruit avec la Ville.

**De Yoo-Rie Son : Comment peut-on apporter nos idées ? par mail? téléphone? courrier? en toute hypothèse à quelles coordonnées?**

En les adressant à l'adresse suivante : [residence-commanderie@ville-elancourt.fr](mailto:residence-commanderie@ville-elancourt.fr)